# Arrêté départemental

*du 29 janvier 1986*

# portant organisation de l'exportation du café vers les pays non membres de l'OIC

JO n° 5 du 1er mars 1986

**Art. 1er**

Les opérateurs économiques œuvrant au Zaïre sont autorisés à exporter leur production caféière vers les pays consommateurs non membres de l'O.I.C.

**Art. 2**

Les opérateurs économiques admis sur ce nouveau marché seront choisis selon leurs performances d'exportation et l'importance de leurs infrastructures.

**Art. 3**

[1] La production nationale autorisée à être exportée la première année est limitée à 40.000 tonnes.

[2] Ce tonnage sera revu annuellement, au début de chaque année caféière en tenant compte des performances de l'année antérieure, du stock-report et du quota annuel alloué au Zaïre par l'O.I.C.

**Art. 4**

Le rabais accordé aux contrats d'exportation vers les pays non membres est de 20 % du prix de la mercuriale.

**Art. 5**

En vue d'encourager l'exportation de la production caféière vers ce nouveau marché :

a) il est accordé une réduction de 50 % sur les charges suivantes :

   1. les frais liés au retraitement :

- la contribution sur le chiffre d'affaires du coût du retraitement ;

2. les charges Ozac :

   - le rapport de tally et d'échantillonnage ;
   - la contribution sur le chiffre d'affaires du coût du rapport ;

3. les charges Ozacaf :

   - les documents à l'export ;
   - le contrôle de qualité ;
   - contribution sur le chiffre d'affaires du coût des documents (qualité et document à l'export) ;

4. les frais transitaires :

   - frais OGEFREM ;

5. droits de sortie et taxe statistique ;

b) il est accordé une réduction de 100 % :

6. sur la contribution sur le chiffre d'affaires à l'exportation (C.C.A.E.) ;

7. sur la contribution sur les produits agricoles (C.P.A.).

**Art. 6**

Le commissaire d'État à l'agriculture et au développement rural accordera l'autorisation à toute exportation vers les pays non membres.

**Art. 7**

Le présent arrêté, dont l'exécution est confiée à l'Ozacaf, sort ses effets à la date de sa signature.

**Arrêté du 29 janvier 1986_Exportation de café vers non membres de l'OIC**

**Arrêté du 29 janvier 1986_Exportation de café vers non membres de l'OIC**

**Arrêté du 29 janvier 1986_Exportation de café vers non membres de l'OIC**